appuient les résolutions que par ceux qui y sont opposés. (Ecouter !) Toutes les grandes questions d'intérêt public donnent lieu à des divergences d'opinion. (Ecoutes!) Sur celleci, comme sur toutes les autres, pous ne saurions être unanimes, et. de plus, les jugements que nous pouvons former n'ont qu'une exactitude et une vérité approximatives (Ecoutez!) Tous ceux qui, avant nous, ont fait des constitutions n'out pu les soustraire au cachet de l'imperfection humaine. Nous en avons une preuve lamentable chez nos voisins. Un des membres marquants du ministère nous a dit que "la constitution des Etata-Unis est une des œuvres les plus remarquables de l'intelligence humaine, un chef-d'œuvre d'habileté et d'organisation appliqué au gouvernement d'un peuple libre, et genendant on ne saurait prétendre qu'elle est parfaite." Un fait étonnant c'est que les auteurs de cette constitution aient nu arriver à un pareil résultat avec le peu d'expérience qu'ils avaient. Cette constitution a supporté de rudes épreuves, et n'eût été l'existence chez nos voisins d'un élément entièrement contraire à ses principes, je veux parler de l'esclavage des noirs, elle se serait maintenue, et à l'extinction de cet élément de discorde elle se maintiendra en dépit de toutes les attaques du despotisme à l'intérieur et au dehors. Leurs institutions ont les mêmes caractères que les nôtres. Elles diffèrent en quelques points, mais elles ont pour base commune ce grand principe : que la vie, la liberté et la recherche du bonheur sont les droits imprescriptibles de l'homme, et que, pour le maintien de ces droits, sont institués les gouvernements qui tiennent leurs pouvoirs des citoyens. Tel est le secret de la force de la constitution anglaise, et tout gouvernement qui ne reconnaît pas entièrement et librement ce principe ne saurait être ni fort ni durable. Je suis libre d'admettre que le projet qui nous occupe a des défauts qui en entraveront le fonctionnement; mais, si le projet devient loi, ces défauts peuvent être et seront corrigés, j'en ai la confiance. La majorité de la conférence a sincèrement cru que ses vues étaient justes, mais un temps Viendra où ces messieurs ou leurs suc-Oesseurs verront qu'ils se trompent et l'erreur sera rectifiée. On nous dit que nous n'avons que deux alternatives : accepter ou rejeter entièrement les résolutions. Le problème à résoudre consiste donc en ceci : Les vices de la nouvelle constitution sont-ils assez sérieuz pour que nous devions la

rejeter, ou les avantages qui devront résulter de son adoption compensent ils ces inconvénients? Je trouve une grande objection dans l'abandon du principe électif pour cette chambre et dans la nomination des conseillers par la couronne. J'ai toujours défendu le principe électif, mais cela ne suffirait pas pour me faire voter contre le projet. (Ecoutez!) Nous étions dans un état voisin de l'anarchie; les passions étaient excitées et il fallait un prompt remède aux maux qui nous menaçaient; je ne blame ici ni l'un ni l'autre parti, je constate seulement un fait admis par tous. Fort heureusement il s'est trouvé des hommes, de vrais patriotes, qui au moven de concessions mutuelles se sont unis pour nous donner une constitution qui pous mettra désormais à l'abri des maux dont nous avons souffert. (In dit, et je ne suis pas ici pour discuter ce point, que le nouveau système grèvera le pays de frais énormes; à mon avis, ce n'est pas un argument valide contre le projet. (Ecoutez!) La chambre et le pays doivent considérer si après avoir rejeté ce plan il sera possible d'en tracer un autre qui nous fasse sortir de nos difficultés et soit admissible par toutes les parties contractantes. L'opportunité d'une union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord est hors de discussion. Tous les hons, messieurs qui ont parlé avant moi ont admis cette opportunité. Mais on a soulevé des objections contre les résolutions soumises à la chambre. Ces objections ont même pris la forme d'amendements proposés par mes hons. amis de Wellington et de Niagara. Quant à moi, je voterai pour les résolutions malgré ce qui a'y trouve de défectueux, vu que les avantages compensent les défauts. (Ecouter !) On a encore dit que ce projet est nouveau et que le pays ne le comprend pas. L'histoire politique du Canada est là pour nous dire qu'il y a quelques années ce système de gouvernement, ou du moins les principes qui le constituent, furent discutés et approuvés par un grand nombre de citoyens. En 1859, une assemblée nombreuse et imposante. représentant le parti réformiste du Haut-Canada, se réunit à Toronto. Cette convention se composait, je crois, de 560 membres, qui adoptèrent le principe d'union comme un des principes politiques de leur parti. Je citerai, entr'autres, deux des résolutions adoptées par cette convention. 4ème était ainsi concue:

" Que sans entrer dans la discussion des autres objections, cette assemblée est d'opinion que le